



## L'ÉDITO

par Pascale Climent-Delteil

Voici déjà le dernier numéro de « Quoi d'neuf doc' ? », avant la longue pause estivale. L'année universitaire touche bientôt à son terme mais avant cela le mois de juin sera encore bien rempli. Les journées d'étude et les colloques ne manquent pas, même si nous ne pouvons hélas en signaler chaque mois qu'une très petite sélection dans l'agenda scientifique. Notez également que le 2 juillet vous êtes conviés aux soutenances 2010 du « Nouveau Chapitre de la Thèse® ».

Pour Contact, le dernier "P'tit Déj'" aura lieu le 4 juin et il portera sur les formalités de séjour en France des doctorants étrangers. A l'heure où nous bouclons ce numéro, il reste encore des places, alors n'hésitez pas à vous y inscrire (détails en page 2).

A propos d'inscription en ligne... Force est de constater que peu d'entre nous savent ce que sont, au regard de la loi, les « données à caractère personnel » que nous sommes si souvent amenés à communiquer. Nous connaissons mal nos droits en ce domaine et guère mieux les obligations de ceux qui collectent ces données. Contact essaye de vous éclairer un peu sur la question, en page 3.

Côté détente, ne ratez pas la Fête des Fanfares, le 5 juin : un événement bien montpelliérain et vraiment très convivial. Pour ceux qui aiment lire, vous trouverez, toujours en page 4, quelques suggestions pour de beaux voyages immobiles à faire au cours de l'été.



- **Les P'tit Déj' de Contact**
  - **Compte-rendu P'tit Déj' 30 avril**  
Faire un post-doc
  - **P'tit Déj' Doctorants étrangers**  
le 4 juin
- **Soutenances 2010 du NCT**  
p. 2
- **Les données à caractère personnel à l'épreuve du numérique**  
p. 3
- **Culture / Sorties en juin**  
p. 4

## AGENDA

2 au 5 juin

**Colloque international IRCL (UMR 5186 UM3 - CNRS)**

**LA PREUVE. Notions, pratiques et représentations en France et en Grande-Bretagne (XVIe-XVIIIe siècles).**

Salle des colloques, CNRS (2 & 3 juin) - Salle Jourda, BRED, UM3 (4 & 5 juin)

3 juin, 18h-20h

**Conférence de culture générale (IGMM)**

**L'assistance médicale à la procréation**

**dans le cadre de la révision des lois de bioéthique**

Pr Claudine Bergoignan-Esper (Faculté de Droit Paris Descartes)

Institut de Génétique Moléculaire, 1919 route de Mende

4 juin, 8h30-10h30

**P'tit Déj' de Contact**

**Formalités d'entrée et de séjour en France des doctorants étrangers /**

**Procedures for foreign PhD students**

Restaurant universitaire Triolet

7, 8 et 9 Juin

**Journées Nationales du Réseau Doctoral de Microélectronique**

Polytech, bât. 31, UM2

8 juin, 17h

**Séminaire de Recherche en Didactique et Epistémologie des Mathématiques (I3M - LIRDEF)**

**Définitions et preuve en mathématiques**

Salle 33, bât. 9, UM2

24-25 juin, 10h30 - 13h30

**Colloque Jeunes Chercheurs DIPRALANG (EA 739)**

**Langues, sujets, enseignements et apprentissages - Enjeux épistémologiques et idéologiques**

BRED, UM3

## Les P'tit Déj' de Contact

Les "P'tit Déj'", ce sont des présentations-débats réalisées par un ou deux intervenants extérieurs. Durant 2 heures, elles rassemblent une vingtaine de doctorants de toutes disciplines autour d'un délicieux petit-déjeuner, à la cafétéria du Resto U Triolet. L'odeur du café, la belle couleur dorée des croissants et la fraîcheur d'un jus d'orange, voilà un cadre idéal offert aux doctorants pour les informer sur leurs possibilités d'insertion professionnelle !



### Compte-rendu P'tit Déj' du 30 avril FAIRE UN POST-DOC

Le P'tit Déj' Contact du 30 avril a réuni une vingtaine de doctorants autour du thème du post-doc, dans une ambiance très conviviale, au restaurant universitaire Le Triolet.

Les deux intervenants, Mathieu Eparaud (chercheur INRA au CIRAD) et Franck Mennechet (maître de conférences en immunologie à l'Université Montpellier 2) ont abordé sans tabou l'ensemble des questions liées au post-doc. Avec une envie manifeste de faire profiter de leur expérience et une passion flagrante pour la recherche, ils ont témoigné de leur parcours : Mathieu en post-doc à Boston et Franck en thèse dans le New Hampshire, puis en post-doc en France.

Ils ont évoqué les différences entre les systèmes américain et français, sur le plan scientifique, culturel, et celui du mode de vie. En particulier en sciences du vivant, les post-docs jouent un rôle important dans le système de recherche américain, en étant présents en grand nombre dans les laboratoires. Il est donc très facile de trouver des offres de post-doc aux USA et il faut en profiter pour choisir avec soin son laboratoire. Franck a expliqué comment profiter des conférences pour commencer à prendre contact, voire visiter les laboratoires des alentours, et Mathieu a donné des détails pratiques sur la candidature libre et les critères de choix du laboratoire. Chacun d'eux a expliqué comment ils avaient pu partir en couple à l'étranger. Ils ont détaillé tous les intérêts d'une expérience de recherche internationale, en particulier au moment du recrutement.

Les doctorants, mis en appétit par cette présentation et les croissants du P'tit Déj', ont alors enchaîné les questions. Proposer un sujet de recherche lors de la candidature libre ? Changer de thématique ? Quand postuler, et pour quelles durées de post-docs ? Est-il possible d'enseigner en même temps ? Franck et Mathieu ont répondu sans langue de bois, en évoquant aussi la question stratégique du retour en France après le post-doc à l'étranger et en détaillant les intérêts de créer et maintenir son réseau scientifique. Ce réseau qui valorise les relations humaines est parfois assimilé à un simple moyen de piston mais Mathieu a expliqué comment, au moment du recrutement, le critère humain entre en jeu parmi d'autres, professionnels et scientifiques.

Pour la recherche de post-doc en France, l'offre étant bien moindre qu'aux Etats-Unis, Franck a expliqué que la démarche à suivre était un peu différente. Il est plutôt conseillé de s'informer sur les offres existantes en faisant jouer son réseau, en s'inscrivant sur les listes de diffusion des sociétés savantes dans le domaine voulu, ou en utilisant des sites web qui réunissent ces offres, comme celui de l'Association Bernard Grégory et la base d'offres d'emplois de l'Association Contact, accessible sur <http://emploi.contact.asso.fr>. Cette base propose des CDD ou des CDI dans le public et le privé, mais aussi des offres de post-doc. Grâce à son moteur de recherche avancée, vous pouvez les filtrer par domaine scientifique ou par localisation. Vous pouvez également y contribuer en ajoutant les offres que vous voyez passer sur les listes de diffusion.

Ce P'tit Déj' était le premier enregistré par Radio Campus Montpellier (102.2 FM), et vous pourrez retrouver, après diffusion au mois de juin, le podcast sur la page web de l'émission "Le P'tit Déj' Contact" sur le site web de RCM (<http://www.radiocampusmontpellier.fr/joomla>).

En attendant, la première partie de l'émission est disponible sur le site de Contact à la page « P'tit Déj' ». Pour plus d'informations sur les post-docs en sciences de la vie, vous pouvez jeter un œil aux résultats d'un sondage réalisé en 2009 publié sur La Toile des Biologistes (<http://biotoile2.ujf-grenoble.fr/enquete.php>). Un chapitre est également dédié au postdoc dans le Guide du doctorant de Contact (pages 97 à 99). Il sera complété l'an prochain avec les infos recueillies lors de ce P'tit Déj'.

Philippe Gambette

### Prochain P'tit Déj'

4 juin - RU Triolet - 8h30/10h30

### Formalités d'entrée et de séjour en France des doctorants étrangers

Pour un doctorant étranger, il n'est pas toujours simple de s'y retrouver dans les formalités à accomplir pour séjourner en France.

Depuis décembre 2009, où une convention partenariale a été signée entre la Préfecture de l'Hérault et le PRES Université Montpellier Sud de France, toutes les demandes de carte de séjour pour étudiants et scientifiques internationaux s'effectuent auprès du « Point Accueil Etudiants et Chercheurs Internationaux » (ex-Pôle Universitaire Européen, 163 rue Auguste Broussonnet).

Le Centre de services Euraxess Languedoc-Roussillon a, pour sa part, la mission de faciliter la préparation du séjour et l'installation des doctorants, post-doctorants, chercheurs et professeurs accueillis dans les établissements montpellierains.

Le vendredi 4 juin, Catherine Vaur et Axel Paul, du « Point Accueil » du PRES-UMSF, ainsi que Claudine Soudais, du Centre Euraxess LR, seront là pour vous exposer ces formalités et répondre à vos questions.

Pour participer à ce P'tit Déj' : inscription obligatoire (nombre de places limité) sur le site de Contact :

[www.contact.asso.fr](http://www.contact.asso.fr)

Pour tout savoir sur les P'tit Déj' de Contact : [www.contact.asso.fr](http://www.contact.asso.fr) (rubrique Actualités page P'tit Déj')



## Soutenances 2010 du Nouveau Chapitre de la Thèse®

La MAISON DES ECOLES DOCTORALES de Montpellier a le plaisir de vous inviter aux soutenances des travaux 2010 portant sur la **Valorisation des compétences des doctorants « un Nouveau Chapitre de la Thèse® »**, qui se tiendront le **2 juillet 2010 de 9h à 13h** dans l'amphithéâtre de l'I.A.E (Institut d'Administration des Entreprises), campus de l'Université Montpellier 2.

Le N.C.T. est un **outil de valorisation au service des doctorants... qui fait la différence !**

Ils ont choisi de faire le NCT et affichent leur volonté de **valoriser leur savoir-faire et de le faire savoir :**

- Manuella BOUTTIER, CBS2 (Sciences Chimiques et Biologiques pour la Santé)
- Aurélie CENDRES, SPSA (Sciences des Procédés Sciences des Aliments)
- Céline CHANFORAN, SPSA (Sciences des Procédés Sciences des Aliments)
- François-Olivier DESMET, CBS2 (Sciences Chimiques et Biologiques pour la Santé)
- Malik KAHLI, CBS2 (Sciences Chimiques et Biologiques pour la Santé)
- Maria PAPAIOURDANIDOU, SMH (Sciences du Mouvement Humain)
- Véronique PELASSA, I2S (Information, Structures, Systèmes)
- Stéphanie RIALLE, CBS2 (Sciences Chimiques et Biologiques pour la Santé)
- Nathalie VIGNEAU, SPSA (Sciences des Procédés Sciences des Aliments)

**Afin de pouvoir échanger avec les participants, un lunch vous sera offert à partir de 13h00. Inscription par mail : [med@univ-montp2.fr](mailto:med@univ-montp2.fr) ou (04 67 14 49 45).**

Malgré les apparences, le Nouveau Chapitre de la Thèse ne concerne pas que les doctorants en sciences "dures". Pour en savoir plus sur le NCT : [www.abg.asso.fr](http://www.abg.asso.fr) rubrique Formations > Nouveau Chapitre de la Thèse

## Les données à caractère personnel à l'épreuve du numérique

Il est acquis que « l'informatique doit être au service de chaque citoyen. [...] Elle ne doit porter atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ». Cette formulation déclaratoire de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés traduit la volonté du législateur d'assurer un large champ de protection des individus lors de l'utilisation d'un procédé informatique. Toutefois, depuis 1978 la place de l'informatique dans la vie sociale s'est considérablement accrue et on assiste à une véritable révolution. Le numérique a provoqué une simplification, une accélération et une banalisation de la collecte, du traitement et du transfert des données à caractère personnel. En tant que doctorants, par exemple, nous sommes amenés à fournir quantité d'informations sur notre vie au cours de diverses démarches, que ce soit à l'université même ou lors d'activités connexes.

**La plupart des personnes, cependant, ne savent pas précisément ce que sont les « données à caractère personnel » et connaissent mal l'encadrement juridique dont elles font l'objet.** En fait, la définition de l'expression est donnée par la directive européenne du 24 octobre 1995 et par la loi française du 6 janvier 1978 : par « donnée à caractère personnel », on entend « toute information concernant une personne physique identifiée ou identifiable, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres ». On le voit, le domaine des données à caractère personnel est particulièrement vaste, dès lors que l'on vise un élément susceptible d'identifier, même indirectement, la personne. Ce peut être le numéro de sécurité sociale, le numéro de téléphone, la voix, l'image, l'adresse IP, voire des éléments plus insolites comme le contenu de la poubelle, qui peut renseigner sur nos habitudes alimentaires. Bref, toute information qui peut permettre l'identification directe ou indirecte d'une personne, dès lors qu'elle fait l'objet d'un traitement automatisé ou manuel comme la collecte, l'organisation, la conservation, la consultation, la transmission... est une « donnée à caractère personnel ». Certaines de ces données sont dites sensibles lorsqu'elles révèlent l'origine raciale, les opinions politiques, l'appartenance syndicale, les convictions philosophiques ou religieuses, lorsqu'elles sont relatives à la santé ou à la vie sexuelle des personnes, ou encore lorsqu'elles concernent les infractions et condamnations pénales.

**De nos jours, les données à caractère personnel ont acquis une grande valeur commerciale, à tel point que les méthodes pour les collecter se sont diversifiées et se banalisent.** Par exemple lors d'un achat en ligne, on fournit des informations comme ses nom et prénom, son adresse et même ses coordonnées bancaires, qui sont conservées par le cyber-commerçant dans une base de données et seront ensuite exploitées pour des opérations de marketing très ciblées. Il est de plus en plus fréquent que les personnes communiquent certaines de ces données sans nécessité absolue, simplement pour s'inscrire à un jeu-concours en ligne, obtenir une carte de fidélité et cumuler des points lors des achats, etc. Aujourd'hui, avec l'explosion des réseaux sociaux de type *Facebook* ou *MySpace*, on n'hésite plus à fournir délibérément des informations sur sa vie privée et son intimité, avec les conséquences que l'on peut imaginer sur la vie professionnelle, présente ou à venir.

**Le problème qui se pose à propos de ces données est le danger potentiel découlant de l'usage qui en est fait, de la finalité de leur collecte et de leur traitement.** Les informations stockées peuvent être recoupées avec d'autres données recueillies ailleurs et l'ensemble permettra alors d'avoir assez de renseignements sur une personne et sur sa vie privée, sa famille, ses préférences. La carte bancaire, par exemple, peut permettre de suivre le déplacement de son titulaire en fonction de la localisation du vendeur ; l'analyse du contenu du caddy de supermarché, grâce au code barre des produits, reliée à l'identité du client révélée par la carte bancaire lors du paiement, donne des indications sur ses habitudes de consommateur. Les conséquences de trop de recoupements entre données peuvent être alors la perte de garantie de la protection de la vie privée.

**Il n'est absolument pas interdit de recueillir et traiter des données à caractère personnel** - excepté pour les données sensibles pour lesquelles la loi prévoit certaines conditions particulières - mais, afin de lutter contre tout risque de manipulation abusive des données, le législateur tente, depuis toujours, d'encadrer les procédures de collecte, de traitement et de transfert des données. Ainsi, **la collecte et le traitement doivent être effectués de façon licite et loyale, pour des finalités déterminées, explicites et légitimes**, et doivent avoir reçu le consentement de la personne concernée. Ils doivent également, avant leur mise en œuvre, être déclarés ou soumis à l'avis de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL). Cette obligation a pour but de permettre un contrôle de la CNIL sur toute l'opération et d'assurer la transparence et l'information nécessaires à l'exercice des droits de chaque personne concernée par la collecte et le traitement. Ces droits sont l'accès aux données, la possibilité de s'opposer à tout traitement injustifié ou de rectifier certaines informations si elles paraissent inexactes ou incomplètes.

**La violation de ces droits par les responsables des fichiers est bien sûr sanctionnée.** C'est ainsi que la collecte par un moyen frauduleux, déloyal ou illicite et le détournement de finalité du fichier constituent des fautes susceptibles d'engager la responsabilité civile délictuelle de leur auteur, ou encore sa responsabilité pénale, et peuvent donner lieu à une condamnation allant jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende. Tout citoyen peut porter plainte auprès de la CNIL par simple courrier, afin que celle-ci intervienne en vue d'un règlement amiable entre les parties, procède à des missions de contrôle, délivre des avertissements, ou encore dénonce elle-même les récalcitrants au parquet.

Ceci étant, le développement de l'informatique a placé le numérique au cœur de notre vie quotidienne, privée ou professionnelle, et il est difficilement possible aujourd'hui de ne pas y recourir pour effectuer certaines opérations. Par ailleurs, on voit bien qu'il existe un arsenal juridique nous permettant de faire respecter nos droits lors de toute collecte ou tout traitement de nos données personnelles. Mais en attendant que la loi ne soit respectée, ne faut-il pas encore observer une certaine prudence chaque fois que l'on est amené à fournir des informations sur sa personne ou sur ses proches et s'assurer de l'usage auquel elles sont destinées ?

*Yves-Léopold Kouahou*

### Les textes de loi :

- Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés : voir <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006068624&dateTexte=20100525>.
- Directive 95/46/CE du Parlement européen et du Conseil, du 24 octobre 1995, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données : voir <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:31995L0046:fr:HTML>.
- Loi n°2004-801 du 6 août 2004 (transposition de la directive européenne de 1995) relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés : voir <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000441676>.

## Festival des fanfares



4 et 5 juin Quartier Beaux-Arts

15ème Festival des fanfares de Montpellier

"La Do les sens"

Voici déjà 15 ans que quelques ados attardés, issus des faubourgs ou des fanfares et parfois des deux ont mis au monde ce festival unique en son genre.

Pré-festival : le vendredi 4 juin au parc municipal Claude Leenhardt à Clapiers, pour accueillir les fanfares de France et de Navarre (plus exactement, pour cette année, des Pays-Bas, d'Allemagne, d'Espagne et d'Italie).

Samedi 5 juin : 8h à 14h : vide-greniers en fanfare place des Beaux-Arts

10h à 13h : déambulation des fanfares dans la ville.

12h à 18h : repas de quartier et présentation des fanfares.

18h à 1h30 : fiesta des fanfares dans divers lieux des quartiers Beaux-Arts et Boutonnet.

Programme complet sur le site : <http://festivalfanfare.free.fr>

## À lire...

*L'affaire de l'esclave Furcy*

Roman de Mohammed Aïssaoui, Gallimard, mars 2010

Lorsque Mohammed Aïssaoui, journaliste au *Figaro Littéraire*, lit une dépêche de l'agence France-Presse en date du 16 mars 2005 titrant : *Le drame de Furcy, né libre, devenu esclave*, il tend l'oreille. Ni le désordre poussiéreux, ni le volume des documents ficelés pêle-mêle mis aux enchères à l'Hôtel Drouot, ni la somme dérisoire (2100 euros) pour laquelle ils ont été attribués, ni l'indifférence générale entourant cette affaire, ne le rebiffent. Au contraire, quelque chose lui intime de déblayer l'histoire de Furcy.

Un jour d'octobre 1817, trente ans avant l'abolition de l'esclavage de 1848, Furcy, trente et un ans, se rend au tribunal de Saint-Denis en Ile de la Réunion (alors appelée Ile Bourbon) et intente un procès à son maître, le plus long procès jamais intenté par un esclave, en revendication de sa liberté. Ce procès durera vingt-sept ans et infligera à Furcy essentiellement, mais aussi aux femmes et hommes libres qui auront choisi de l'épauler, maintes souffrances et humiliations. Dans le torrent d'une période marquée par les mentalités et les idéologies esclavagistes et tourmentée par les craintes de révoltes et de pertes économiques et politiques qui accompagneraient l'abolition, Furcy mènera, de plus en plus seul et écrasé, un combat obstiné.

À près de deux siècles d'intervalle, Aïssaoui fouille de lourds dossiers dans l'espoir d'en tirer quelques lignes signifiantes. Il visite La Réunion et Maurice et marche dans les quartiers de Paris et d'Aix-en-Provence, recherchant les pas de Furcy et des amis et ennemis qui ont fait son drame et son histoire. La patience et la persévérance exemplaires de Furcy l'inspirent et le guident. La détermination de cet homme à s'affranchir, quel qu'en soit le prix, le fascine.

Aujourd'hui encore, la liberté n'est toujours pas un combat désuet et l'histoire de Furcy apporte de la lumière à notre actualité. Mohammed Aïssaoui a su, avec ce premier roman, mettre du sens là où il n'y avait qu'amnésie et silence. Il a su tenir la littérature en retrait par rapport à l'histoire de Furcy, ce qui au final a affiné son empreinte d'auteur.

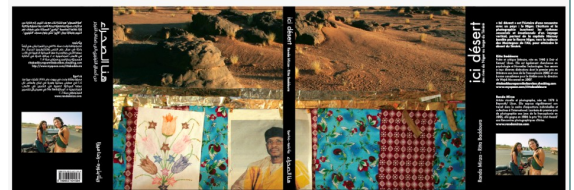
Ritta Baddoura

*Ici désert (Carnet d'un voyage au Niger)*

Ritta Baddoura (textes) et Randa Mirza (photos), éditions Dergham, 2009

*Ici désert* est le carnet poétique du voyage de deux jeunes femmes au Niger, de Niamey vers Agadez, les Montagnes de l'Air et jusqu'au désert du Ténéré. Ritta illustre avec ses mots, Randa dit avec ses photos, les réalités de l'une et de l'autre se superposent sans jamais se fondre totalement, elles se modèrent ou s'exaltent à tour de rôle et la distance entre elles crée un relief inattendu : les images deviennent présence palpable ou s'estompent au contraire derrière le voile de la fantaisie poétique, et les paroles prennent chair, se font corps, regards, dunes, rochers.

C'est un carnet de voyage surprenant car entre poèmes et photos s'ouvre à chaque lecteur l'espace où il réinvente ces instants et ces lieux, initie son propre périple dans un monde à la fois aride et doux, toujours brûlant de couleurs.



Pascale Climent-Delteil

## Retrouvez *Quoi d'Neuf Doc'?* sur [www.contact.asso.fr](http://www.contact.asso.fr)

**Soutenez notre  
action en adhérent  
à Contact !**

C'est gratuit.

Adhésion en ligne  
sur le site :

[www.contact.asso.fr](http://www.contact.asso.fr)

Pour nous écrire :

[actifs@contact.asso.fr](mailto:actifs@contact.asso.fr)

## Équipe de rédaction juin 2010

Philippe Gambette, Catherine Morales, Yves-Léopold Kouahou, Ritta Baddoura, Pascale Climent-Delteil  
*Quoi d'Neuf Doc'?* est une publication de l'association Contact éditée à 300 exemplaires

Les membres de l'association Contact sont principalement des doctorants qui s'investissent tout au long de l'année. Tout élève ou ancien élève des écoles doctorales de l'Académie de Montpellier est membre de droit de l'association Contact.

Si vous avez envie d'agir avec nous, venez nous rejoindre !

## ASSOCIATION CONTACT

Université Montpellier 2 – Boîte 11 Place E. Bataillon – Bâtiment 13. Tél. : 04 67 14 48 16

Permanence : 9h-17h à l'UM2, bât 13, 3<sup>ème</sup> étage - Réunion : le jeudi de 12h30 à 14h00

(dernier jeudi du mois, réunion à l'UM3 : Maison des Étudiants, salle 06 – tél. : 04 67 14 24 92)